

Paris, le 12 février 2010

## **AVIS**

### **DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE 2010**

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
du 28 Janvier 2010**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D130 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)  
Rapport du Cnis - Avis sur le programme statistique 2010



## AVIS

### Sur le programme statistique 2010

#### SOMMAIRE

---

	page
<b>AVIS GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
<b>AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS.....</b>	<b>9</b>
• <b>DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES .....</b>	<b>11</b>
• <b>EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL.....</b>	<b>12</b>
• <b>ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION.....</b>	<b>13</b>
• <b>ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ.....</b>	<b>14</b>
• <b>ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>16</b>
• <b>SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS .....</b>	<b>18</b>
• <b>SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE .....</b>	<b>19</b>
• <b>TERRITOIRES.....</b>	<b>20</b>
<b>SCRUTIN.....</b>	<b>25</b>



## AVIS GÉNÉRAL

1. Comme il l'a indiqué dans son avis moyen terme, le Cnis affirme son **attachement à une statistique publique forte et indépendante, garante de la qualité du débat démocratique**. Il a pris note de la confirmation de la création du pôle statistique publique à Metz. Il sera particulièrement vigilant à ce que la création de ce pôle n'affaiblisse pas la statistique publique. Il veillera à la cohérence du projet et sera attentif à ce que les conditions d'installation répondent aux besoins du service statistique public et que les moyens nécessaires y soient affectés.
2. Dans un contexte budgétaire dont il regrette les contraintes, le Cnis prend note des grandes **orientations du programme à moyen terme de l'Insee** pour les années 2011-2015. Il enregistre qu'elles correspondent très largement à celles exprimées par le Cnis dans son avis moyen terme. Il sera vigilant à ce que les moyens budgétaires et humains lui permettent de mettre en œuvre ces orientations.
3. Le Conseil a pris connaissance **des projets européens dans le domaine des entreprises et dans le domaine social**. Il encourage le Service statistique public (SSP) français à participer à la conception d'enquêtes réalisées en coopération avec Eurostat et d'autres instituts statistiques nationaux pour relayer les demandes nationales dans l'élaboration du programme statistique européen. Il souhaite que les demandes d'Eurostat restent compatibles avec les moyens dont dispose le service statistique public pour laisser à ce dernier la capacité de répondre aux demandes nationales dans de bonnes conditions.
4. Le Conseil encourage les travaux du SSP visant à **l'organisation d'un dispositif simplifié et normalisé de production et de mise à disposition de données infra communales**. Il apporte son soutien aux travaux de géo-référencement des bases de données administratives qui permettront la construction d'indicateurs territoriaux. Il suivra avec attention les travaux de l'Insee pour mettre à disposition, dans le respect des règles du secret, des données « au carreau » qui pourront être agrégées par les utilisateurs en fonction de leurs besoins d'études.
5. Le Conseil réaffirme l'intérêt **d'étudier les trajectoires des individus** pour mieux comprendre les inégalités de situations : parcours scolaires des élèves et des étudiants, trajectoires professionnelles et lien avec la formation, insertion-chômage-emploi au niveau national comme territorial, passage emploi-inactivité-retraites.  
En parallèle, il demande que la question **des cohortes d'entreprises** fasse l'objet de discussion à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché ».

Il soutient les travaux engagés pour construire des **panels articulant les enquêtes et les sources administratives** dans le respect des règles du code de bonnes pratiques et notamment les règles de confidentialité des données. A la suite des difficultés rencontrées par la cohorte Elfe, il demande que la question du financement de ces outils soit clairement posée dans un groupe réunissant des représentants des chercheurs, du ministère de la Recherche et de l'Insee.

6. Le Conseil réaffirme son intérêt pour l'enquête européenne « **Share** » (survey on health, ageing and retirement in Europe). Cette enquête fournit des éléments indispensables pour **approfondir l'étude des différentes dimensions du vieillissement au niveau européen**.

Après l'annonce du désengagement de la statistique publique du dispositif de collecte de l'enquête fin 2011, le Conseil demande que les conséquences de ce désengagement et les façons d'y remédier soient examinées par l'Insee avec tous les organismes intéressés, afin que la France puisse continuer à participer à cette enquête européenne.

7. Le Cnis se félicite du succès de la Rencontre autour **des nomenclatures socioprofessionnelles internationales** où a été débattu le rapport pour Eurostat réalisé par l'Insee, la Dares et le centre Maurice Halbwachs sur la qualité de la codification d'Isco 2008 et sur le projet ESeC.

Il réaffirme l'importance de disposer d'une nomenclature sociale européenne multidimensionnelle notamment pour contribuer aux comparaisons européennes en matière d'inégalités. Il soutient le projet de la construire à partir du deuxième niveau d'Isco 2008, dont l'utilisation et la codification doivent être harmonisées. Il demande à ce que ce projet soit débattu également au sein de l'ESAC, le Cnis européen.

8. Le Cnis constate que **l'observation des marchés publics** pourrait être faite à partir de sources administratives et que la collecte de cette information ne relève pas du processus de labellisation de la statistique publique.

9. Le Cnis prend acte de la participation du SSP à **l'évaluation des politiques publiques**. Il sera attentif à ce que les bonnes pratiques soient respectées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des protocoles validés et la publication systématique des résultats des opérations relevant de la statistique publique.

Il demande que, dans ce cadre, une attention particulière soit portée aux expérimentations préalables à la mise en place des politiques publiques.

10. Le Conseil constate avec satisfaction la mise en œuvre dès 2009 de la plupart des recommandations du groupe de travail animé par J.B. de Foucauld « **emploi, chômage précarité** » comme de celles du rapport Quinet sur **la mesure du pouvoir d'achat des ménages**. Il souhaite qu'un point du suivi des recommandations soit réalisé chaque année.

11. Le Conseil regrette que les recommandations du groupe de travail sur **la mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale** n'aient pas encore été suivies d'effet. Il demande que les contacts soient repris avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour examiner les solutions à apporter aux difficultés rencontrées pour la fourniture des données.

12. La Commission nationale d'évaluation du recensement s'est félicitée de la publication des populations légales issues pour la première fois du **recensement rénové**. Elle a noté l'effort d'information et d'explication entrepris à cette occasion par l'Insee. Elle a apprécié le respect du calendrier de diffusion, en décembre pour les populations légales, en juillet pour les données statistiques. L'actualisation de ces données devra faire chaque année l'objet d'un accompagnement méthodologique des utilisateurs. Le Conseil appuie le principe d'ouverture d'une nouvelle concertation autour du questionnaire en 2011. Le contenu et le rythme des enquêtes associées pourront être abordés à cette occasion.

13. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport et des propositions du groupe de travail **"indicateurs sociaux départementaux"**. Il encourage la production et la diffusion régulière d'indicateurs départementaux portant sur le champ des politiques sociales décentralisées et leur contexte.

Il se félicite que ces indicateurs soient définis en commun par les échelons centraux et départementaux, services de l'État, collectivités locales et organismes producteurs d'information dans le champ des politiques sociales.

Il approuve la constitution en 2010 d'un **groupe interinstitutionnel composé de représentants du service statistique public, des organismes nationaux producteurs et de conseils généraux volontaires**. Il sera chargé, de calculer, analyser et diffuser un premier ensemble d'indicateurs validés au niveau national ainsi qu'au niveau local, dans le cadre d'expérimentations avec des

départements volontaires. Ce groupe présentera ses travaux au Cnis à la fin de l'année 2010. Le Conseil lui recommande d'auditionner les partenaires sociaux sur cette base.

14. Le Conseil suivra avec attention les travaux du groupe de travail du Cnis chargé de formuler des propositions pour améliorer **la qualité statistique et la diffusion du suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction**. Il demande que les modalités de communication lors de la présentation du rapport fassent l'objet d'une grande attention.
15. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe de travail présidé par G. de Margerie sur **les « groupes financiers »**. Il approuve les préconisations du rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il souhaite à cet égard que soit explicité chaque année **l'écart entre la mesure de la valeur ajoutée des services financiers qui ressort des comptes nationaux et celle du produit net bancaire** qui ressort des comptes de la profession.

Il note que les données produites par la statistique publique sont de qualité pour l'élaboration des statistiques agrégées mais ne permettent pas d'approfondir l'analyse en sous-secteurs d'activité ou en « métiers » lorsqu'il s'agit de descendre à un niveau fin qui est celui qui répondrait davantage aux attentes des professionnels. Il souhaite qu'un groupe de travail *ad hoc* associant Banque de France, Autorité de contrôle prudentiel, Insee ainsi que des représentants des associations professionnelles définisse les grandes familles de métiers pertinentes et examine la possibilité d'établir des statistiques à ce niveau, en particulier pour les banques. Il souhaite que ces travaux puissent être pris en compte dans les orientations européennes en matière de collecte d'informations et de constitutions de bases de données et notamment celles qui résulteront de la création de l'European Systemic Risk board (ESRB).

16. Le Cnis se félicite que les préoccupations qu'il a exprimées à plusieurs reprises (pouvoir d'achat, inégalités, ...) soient reprises par **le rapport Stiglitz - Sen**. Il encourage l'Insee et le SOeS à mettre en œuvre les projets présentés lors de la conférence de presse du directeur général de l'INSEE à la suite des recommandations de ce rapport. Il se félicite de la collaboration future qui sera organisée avec l'OCDE et Eurostat dans le cadre d'un groupe de parrainage de haut niveau.
17. Le Conseil pilote en association avec le Conseil économique social et environnemental et le Meeddm la concertation avec la société civile sur **les indicateurs de développement durable**. Il souhaite que la Conférence nationale prévue par la loi Grenelle 1 qu'ils organiseront conjointement facilite la compréhension de ces indicateurs. Il insiste pour que cette conférence initie la réflexion qui se poursuivra au Cnis.
18. Le Cnis apprécie les travaux réalisés par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Drees pour développer **le système d'information sur les retraites**. Il note avec satisfaction les améliorations portées à la version 2008 de l'Echantillon Interrégimes des Retraités (EIR) qui sera finalisée en 2010 par :
  - un suivi de toutes les générations (et non plus une sur deux) autour de 60 ans ;
  - une information plus homogène en provenance des différents régimes. On distinguera ainsi mieux périodes cotisées et périodes validées par exemple au titre de l'assurance chômage.Il souhaite que le SSP poursuive ses efforts pour améliorer la connaissance des parcours des cotisants en s'intéressant en particulier à la période de transition entre l'emploi et la retraite. Le Conseil encourage également le SSP à entreprendre les travaux sur les différentiels de mortalité et de morbidité liés à l'activité professionnelle.
19. Le Conseil demande au SSP de publier systématiquement les statistiques permettant de caractériser les quatre catégories légales d'entreprises définies par la loi de modernisation de l'économie : **micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises**.

20. Le Conseil soutient les efforts du système statistique pour mieux apprécier d'une part, **l'activité des firmes multinationales** et leur impact socio économique et développer, d'autre part, **la connaissance des PME** et de leur mode de financement. Il insiste pour que les premiers résultats de ces travaux soient diffusés dès 2010.
21. La Conférence de la vie associative 2009 demande d'améliorer **la connaissance des associations et de l'économie sociale**. Dans cette perspective, le Cnis mettra en place un groupe de travail début 2010.
22. Le Conseil soutient les efforts de l'Insee et du ministère de la Recherche pour mettre en place **un centre d'accès sécurisé**. Il demande que ce centre puisse être rapidement opérationnel. Il devra s'inscrire en complément, et non en substitution, **des fichiers de production et de recherche qui visent à mettre à la disposition des chercheurs des données détaillées, non confidentielles**. Ceux-ci continueront à être créés autant que possible à l'occasion de chaque enquête. Le Cnis demande que les usagers du centre d'accès sécurisé puissent disposer de toute la documentation nécessaire à l'usage des informations mises à leur disposition.  
Le Conseil encourage la participation de l'Insee aux travaux européens destinés à harmoniser les conditions d'accès des chercheurs. Il soutient par ailleurs la démarche de la Banque de France visant à mettre à disposition des chercheurs les données relatives aux institutions financières dans le respect du secret.
23. Le Conseil a pris connaissance du rapport sur **les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique** et souhaite que ses recommandations soient mises en œuvre par le SSP.
24. Le Conseil demande au SSP de poursuivre encore ses efforts pour **explicitier le rôle des indicateurs produits** et clarifier l'information mise à disposition pour fournir toutes les indications méthodologiques nécessaires et aider les usagers dans leur lecture et dans leur utilisation des informations. Il facilitera ainsi l'appropriation par les utilisateurs, notamment par des commentaires sur ses études. Le Cnis doit pour sa part améliorer la communication sur ses travaux notamment en menant rapidement à bonne fin la refonte de son site internet.

## AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS

• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	11
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL .....	12
• ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION .....	13
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ .....	14
• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	16
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS .....	18
• SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE .....	19
• TERRITOIRES.....	20



## DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

---

1. Le Conseil rappelle sa contribution précoce au débat sur la mesure du pouvoir d'achat. Il se félicite que l'Insee **ait engagé** en 2008 et 2009 la mise en œuvre de la plupart des recommandations de la commission « **mesure du pouvoir d'achat des ménages** ». En particulier, **les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau individuel mesuré par unité de consommation** ainsi que des indicateurs faisant référence aux « **dépenses pré-engagées** » sont désormais publiés par l'Insee et le seront de façon régulière. Il note également avec satisfaction la parution prochaine d'analyses sur les **disparités de pouvoir d'achat et de leurs évolutions**, tant au niveau des grandes catégories de ménages (décontraction du compte des ménages par catégories en comptabilité nationale) qu'à celui des individus.  
  
Le Conseil apprécie les efforts réalisés pour mettre à disposition cette information sur le site Internet de l'Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)). Il demande cependant à l'Insee de veiller à ce que cette information soit facilement utilisable par l'ensemble des acteurs du débat social (partenaires sociaux, associations...).
2. Le Cnis a pris note avec intérêt des recommandations de la commission Stiglitz-Sen tenant à la **qualité de la vie**. Il constate que ces recommandations correspondent pour certaines d'entre elles à des travaux déjà engagés au Cnis sur les inégalités sociales. Il se félicite de leur mise en œuvre dès 2010 dans le programme d'enquêtes de l'Insee, notamment le panel « Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie » et l'enquête sur « l'emploi du temps ». Il suivra avec intérêt les analyses qui pourront être réalisées les années suivantes, tant pour ce qui concerne **les déterminants de la qualité de la vie que le ressenti des ménages quant à leur activité**.
3. Le Conseil se félicite que lui soient présentés **les projets européens dans le domaine social**. Il insiste particulièrement pour être tenu régulièrement au courant de l'impact de ces projets sur la cohérence du dispositif national. Il demande qu'une information réciproque entre l'ESAC (le Cnis européen) et le Cnis se mette en place.
4. Le Conseil **encourage la statistique publique à améliorer sa communication sur les conséquences que la crise actuelle aura sur la vie quotidienne des ménages**. Il recommande que les sources structurelles puissent être mobilisées dans les délais les plus réduits possibles. Il souhaite qu'un bilan méthodologique du module complémentaire à l'enquête de conjoncture lui soit présenté dès le printemps 2010.
5. Le Conseil prend acte de l'important travail méthodologique mené par le service statistique public pour améliorer **l'observation des conditions de logement**. Il se félicite particulièrement des travaux engagés pour définir et dénombrer les personnes exclues du logement, notamment les personnes sans abri ou vivant dans un centre d'hébergement, comme l'a demandé la commission Stiglitz à la suite du Cnis. Il soutient les efforts du SSP pour définir et rendre opérationnelle la mesure de la privation de confort (par référence au « logement décent »), et mettre en place des mesures de la qualité de l'habitat. Il suivra avec attention la réalisation de l'enquête logement et de l'enquête auprès des sans domicile en 2012 avec des tailles d'échantillon suffisantes.
6. Le Conseil suivra avec attention les travaux du groupe de travail du Cnis chargé de formuler des propositions pour améliorer la qualité statistique et la diffusion du **suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction**.

## EMPLOI, QUALIFICATIONS ET REVENUS DU TRAVAIL

---

1. Le Conseil prend note avec satisfaction de **la présentation des projets d'enquêtes européennes sur l'éducation et la formation tout au long de la vie devant les formations du Cnis en amont des décisions prises pour leur réalisation**. Il appuie la participation du service statistique public français (Insee, Dares, Depp) et du Céreq à la réalisation de l'enquête sur la formation continue en entreprise (Continuing Vocational Training Survey), qui aura lieu en 2011 et à celle sur la participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie (Adult Education Survey) en 2011-2012.

Il souhaite que la France participe aux travaux préparatoires à ces deux enquêtes sous l'égide d'Eurostat en veillant à renforcer la comparabilité des données au niveau européen, notamment sur les formations en situation de travail, sur l'auto-formation et sur les taux d'accès à la formation. Il soutient les efforts entrepris pour préciser les concepts de formations formelles et non formelles.

Le Cnis réaffirme l'intérêt d'étudier les trajectoires professionnelles et leurs liens avec les formations suivies pour évaluer les effets de celles-ci sur la sécurisation des parcours ou la promotion sociale.

2. Le Conseil a pris note avec intérêt de la présentation de l'avancement du programme Piac (Program for International Assessment of Adult Competencies) piloté par l'OCDE. Cette présentation confirme la complexité de la mesure et de l'évaluation des compétences des adultes, tout particulièrement dans un cadre international. Il réaffirme la sensibilité des résultats obtenus au protocole de collecte. Malgré l'implication importante du SSP dans la préparation de l'enquête, **il constate que la capacité à influencer les conditions de réalisation de l'enquête par l'OCDE reste limitée du fait des contraintes de gestion d'un programme international**.

Conscient de l'importance de la thématique, le Cnis prend acte de la poursuite de l'engagement de la France dans l'opération Piac, qui doit se dérouler en 2011-2012. Il souligne l'importance de l'opération pilote de 2010 dont les résultats sont attendus pour évaluer le protocole prévu par l'OCDE pour l'enquête 2011-2012.

Le Conseil se félicite que l'Insee réalise en parallèle l'enquête information et vie quotidienne (IVQ), selon un format proche de celui éprouvé en 2004. Cette enquête fournira une référence à laquelle les résultats relatifs à la France qui seront issus de Piac pourront être comparés. Elle permettra également de réactualiser les données sur l'illettrisme de la dernière enquête IVQ.

3. Le Conseil se félicite de la participation active du SSP français à la conception d'enquêtes réalisées dans un cadre international et en particulier avec Eurostat. Il relève toutefois les difficultés rencontrées dans la comparaison entre pays des résultats de ces enquêtes internationales et demande que le débat se poursuive au sein du Cnis pour **dégager des « bonnes pratiques » en matière de conception d'enquêtes européennes comme de diffusion de résultats**.
4. Le Conseil salue la mise en œuvre par l'Insee, la Dares et Pôle emploi de la plupart des **recommandations du groupe de travail de Foucauld « emploi, chômage précarité » dès 2009**. Il souhaite que soient poursuivis les efforts d'explicitation à destination des utilisateurs et notamment à destination des journalistes pour faciliter les commentaires des media sur l'ensemble des indicateurs du marché du travail en particulier les catégories de demandeurs d'emploi. Il souhaite qu'un point régulier du suivi des recommandations soit réalisé par la commission Emploi.
5. Le Conseil se félicite de la production de données localisées sur l'emploi *via* Estel. Il encourage les travaux engagés pour permettre des estimations localisées.

6. Le Conseil encourage les travaux réalisés par la Dares pour **améliorer la mesure des emplois vacants** dans le secteur marchand et son extension au secteur non marchand, aux entreprises de moins de 10 salariés et à la fonction publique. Le Cnis souhaite que lui soient présentés au cours de l'année 2010 les études de faisabilité réalisées en ce sens ainsi que le rapport du groupe de travail interministériel sur les besoins de recrutement et les motifs pour lesquels les emplois restent non pourvus.
  
7. Le Cnis se félicite du succès de la Rencontre autour **des nomenclatures socioprofessionnelles internationales** où a été débattu le rapport réalisé par l'Insee, la Dares et le centre Maurice Halbwachs pour Eurostat sur la qualité de la codification d'Isco 2008 et sur le projet ESeC.  

Il réaffirme l'importance de disposer d'une nomenclature sociale européenne multidimensionnelle notamment pour contribuer aux comparaisons européennes en matière d'inégalités. Il soutient le projet de la construire à partir du deuxième niveau d'Isco 2008, dont l'utilisation et la codification doivent être harmonisées. Il demande à ce que ce projet soit débattu également au sein de l'ESAC, le Cnis européen.
  
8. Le Cnis portera une attention particulière sur la production de données et d'études sur le lien entre travail et santé. Dans ce cadre, il souhaite que lui soient présentées les préconisations du collège d'expertise sur **le suivi statistiques des risques psycho-sociaux au travail**.
  
9. Le Cnis suivra avec intérêt les travaux visant à contribuer à **l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle**. Il rappelle que les résultats des enquêtes du service statistique public doivent être largement diffusés selon les modalités de sa responsabilité.
  
10. Le Conseil se réjouit de la volonté de l'Insee et du ministère de la Recherche de mettre en place **un centre d'accès sécurisé**. Il demande que ce centre puisse être rapidement opérationnel pour répondre dans de bonnes conditions aux demandes qui lui seront adressées.

## ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

---

1. La Commission s'est félicitée de **la publication pour la première fois des populations légales issues du recensement rénové**. Elle a noté l'effort d'information et d'explication entrepris à cette occasion par l'Insee. Les interrogations ont porté principalement sur le raccordement entre le recensement rénové et les opérations antérieures de recensement complémentaires, sur le choix d'une même année -médiane par rapport aux calendriers des enquêtes - pour toutes les communes et sur les changements de concepts par rapport au recensement général de 1999. Au final les contentieux ont été très peu nombreux : 4 sur plus de 36 000 communes.
2. La Commission a entrepris la réalisation d'un **document à l'usage des élus** pour leur présenter de façon pédagogique et ramassée le processus qui va des opérations de recensement qu'ils mènent aux chiffres de population légale, puis dans un deuxième temps de ces chiffres aux dotations qui leur sont versées sur la base de la population.
3. La Commission a apprécié **la mise en œuvre effective du calendrier de diffusion annoncé pour les données statistiques**. A l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet un grand nombre de résultats statistiques précieux pour les collectivités a été rendu disponible. Son rafraîchissement au rythme annuel est aussi une avancée importante, même si l'utilisation en évolution doit faire l'objet d'un accompagnement méthodologique important de la part de l'Insee.
4. Conformément à son mandat, la Commission a procédé au **bilan de la collecte des enquêtes de recensement de la campagne de l'année**. Elle a noté le bon déroulement de cette campagne marquée par un faible nombre de demande de report des dates de fin de collecte (en dehors d'évènements climatiques ou sociaux exceptionnels) et par des taux de feuilles de logement non enquêtés restant très faibles. La Commission a noté l'attention que l'Insee porte cependant aux situations, mêmes très marginales, qui seraient des indices de dégradation des conditions de la collecte. La Commission a été informée des actions de communication de l'Insee et souhaite leur poursuite en liaison avec les actions menées par les communes.
5. La Commission s'est félicitée de **l'augmentation de la dotation forfaitaire de recensement (DFR) versée aux communes en 2009**. Celle-ci résulte naturellement de la prise en compte des mouvements de population depuis 1999, mais aussi de la revalorisation acceptée par les autorités budgétaires à la suite des demandes de la Commission. La Commission a estimé que le retard intervenu de ce fait ne devait pas se reproduire sous peine de perturber la préparation des opérations de collecte par les communes. Aussi elle préconise que la DFR de l'année n - qui sera réactualisée annuellement maintenant - soit calculée par rapport aux données de population et de logement de janvier n-1 pour les habitants et de juillet n-1 pour les logements.
6. La Commission a souligné que les évolutions qui concernent les méthodes de collecte (méthodes de collecte par Internet, organisation des enquêtes associées au recensement,) devaient conforter **la qualité méthodologique du recensement** mais aussi prendre en compte et préserver le rôle des communes dans le dispositif.
7. La Commission nationale d'évaluation du recensement a procédé à la mise en place d'un **groupe de travail sur le RIL** (répertoire d'immeubles localisés) présidé par un de ses membres représentant l'association des ingénieurs territoriaux de France.

## ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

---

1. Le Conseil a pris note de l'**avancement du programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises** qui aboutit à un nouveau dispositif de collecte et de traitement sur l'exercice 2008. Il soutient les efforts du SSP pour rendre cohérentes entre elles les informations mises à disposition des utilisateurs. Il souhaite que les premiers résultats sur l'année 2008 puissent être mis en ligne sur le site Insee au premier semestre 2010 avec toutes les indications nécessaires pour en permettre une utilisation pertinente.
2. Le Conseil a pris connaissance de la programmation indicative des **enquêtes thématiques pour la période 2010-2015**. Il en valide les grandes lignes ; il approuve notamment le choix des premières années qui permet d'aborder des problématiques nouvelles ou importantes : accès au financement des PME et points de vente du commerce en 2010, enquêtes sur les éco-activités et les conséquences des mesures en faveur de l'environnement en 2011 et 2012.  
Il souhaite qu'une priorité relative soit donnée aux thèmes suivants : les entreprises utilisant les nanotechnologies, les entreprises de taille intermédiaire, l'internationalisation des entreprises et les effets des Tic notamment sur l'organisation du travail.  
Il demande que l'organisation de la concertation soit améliorée pour chacune des enquêtes thématiques.
3. Le Conseil suivra avec intérêt les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour le **recensement agricole 2010** et les enquêtes futures du Service statistique et prospective. Il prend note de la convergence des unités interrogées avec le répertoire Sirène et soutient la réflexion engagée sur un répertoire statistique des exploitations agricoles. Il salue l'introduction dans le questionnaire du recensement de questions répondant à des besoins d'information sur des problématiques émergentes notamment la gestion des risques et les circuits courts.
4. Le Conseil a pris connaissance du dispositif envisagé par le système statistique public pour **mieux apprécier « la mondialisation » entendu comme l'activité des firmes multinationales (MNE) et son impact socio-économique**. Il demande à être informé de la mise en place progressive par le SSP et la Banque de France des dispositifs nouveaux de repérage et d'observation de cette activité (répertoire européen des groupes, profilages, enquêtes FATS, connaissance des échanges intragroupes et des bénéficiaires réinvestis à l'étranger). Il soutient également les initiatives qui pourront être prises pour améliorer l'observation de l'impact de ces activités (enquête sur les stratégies d'internationalisation) ainsi que pour constituer des fichiers d'études rassemblant les informations pertinentes. Il demande à ce que les acteurs économiques comme les chercheurs soient associés à l'interprétation des résultats publiés de ces enquêtes.
5. Le Conseil a pris connaissance **des projets européens dans le domaine des entreprises**. Il souhaite que la demande d'informations par Eurostat reste compatible avec les travaux statistiques au niveau national tout en veillant à ce que la charge de réponse pour les entreprises reste raisonnable. Il se félicite que l'Insee assure le pilotage du groupe d'expertise européen (Essnet) sur le profilage des groupes. Il demande à être tenu informé régulièrement de l'avancée de ces projets et souhaite que cette participation active du SSP au niveau européen permette de relayer les besoins d'informations exprimés au Cnis.

6. Le Cnis juge très positives les avancées du SOeS pour définir les différents champs des **éco-activités** en articulation avec les réflexions méthodologiques européennes. Il apprécie que le service statistique public puisse améliorer la connaissance dès 2010 des éco-activités par la mobilisation des enquêtes existantes. Il souhaite une confrontation des expériences avec les autres pays européens afin d'identifier les difficultés de comparaison et les besoins éventuels d'éclairages complémentaires, y compris par une enquête thématique spécifique. Il rappelle qu'une réflexion devra être menée sur la manière de prendre en compte les besoins locaux d'indicateurs sur ce thème.
  
7. Le Conseil a pris connaissance du rapport sur **les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique** et souhaite que ses recommandations soient mises en œuvre par le système statistique public.

---

### **Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2010 du RICA**

Conformément à l'arrêté ministériel du 17 septembre 2001 relatif **au réseau d'information comptable agricole**, le Conseil approuve le plan de sélection de l'échantillon pour 2010 du RICA

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

1. Le Cnis juge très positives les avancées du SOeS pour définir les différents champs des **éco-activités** en articulation avec les réflexions méthodologiques européennes.  
Il apprécie que le service statistique public puisse améliorer la connaissance dès 2010 des éco-activités par la mobilisation des enquêtes existantes. Il souhaite une confrontation des expériences avec les autres pays européens afin d'identifier les difficultés de comparaison et les besoins éventuels d'éclairages complémentaires, y compris par une enquête thématique spécifique.  
Il rappelle qu'une réflexion devra être menée sur la manière de prendre en compte les besoins locaux d'indicateurs sur ce thème.
2. Le Cnis soutient les travaux en cours pour développer au niveau national, **un tableau de bord d'indicateurs du développement durable** en articulation avec la stratégie nationale de développement durable. Il encourage, par ailleurs, la mise à disposition par le SOeS et la DIACT d'une base de données rassemblant les indicateurs mobilisables au niveau local.  
  
Il relève, dans le projet de loi Grenelle, la nécessité d'une discussion démocratique autour d'un projet de tableau de bord d'une douzaine d'indicateurs en cohérence avec les indicateurs internationaux. Le Conseil souhaite animer, conjointement avec le CESE, et en liaison avec les CESR, la concertation nécessaire entre les statisticiens publics, les représentants de la société civile et, plus généralement, les citoyens sur son contenu.  
  
Ce processus devrait déboucher sur l'adoption par ces deux instances d'un projet de tableau de bord qui sera soumis au débat lors de la Conférence nationale sur les indicateurs du développement durable.  
  
Il souligne également l'importance d'une diffusion ambitieuse et soignée, de manière à faire de ce tableau de bord et de sa mise à jour annuelle une référence dans les débats sur notre développement.
3. L'importance nationale et internationale des **enjeux concernant l'énergie et ses liens avec le climat** justifie une consolidation et une amélioration de la connaissance statistique de ces domaines. Le Cnis souhaite que les progrès visent en priorité la production d'énergies renouvelables y compris dans l'agriculture, la consommation d'énergie par type de consommateurs et les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre par une meilleure articulation avec les données détaillées de la statistique publique.  
  
Le Conseil apprécie l'investissement du Service statistique et prospective du ministère de l'agriculture dans **un système d'observation des dépenses directes d'énergie** et de production d'énergie renouvelable de l'ensemble de la branche agricole par l'exploitation de sources existantes (en particulier le RICA) mais également par la mise en place d'enquêtes spécifiques.
4. Dans le cadre du **plan « ecophyto 2018 »** et du règlement européen sur les produits phytosanitaires, le Conseil encourage l'élargissement des enquêtes « Pratiques culturelles » qui portaient sur les grandes cultures et la viticulture à l'arboriculture et au maraîchage.
5. Le Conseil a pris connaissance de la mise en place **d'un portail de l'environnement par le SOeS**. Il souhaite que le SSP progresse vers un site unique rassemblant l'ensemble des statistiques publiques accessibles simplement et gratuitement par tous les utilisateurs dans le respect de la confidentialité des données.
6. Le Conseil se félicite, que dans ses orientations à moyen terme sur la statistique environnementale, le SSP fasse **le lien entre l'environnement et les questions sociales et de bien-être**.

## SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

---

1. Le Cnis apprécie les travaux réalisés par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Drees pour développer le système d'information sur les retraites. Il note avec satisfaction les améliorations portées à la version 2008 de **l'Echantillon Interrégimes des Retraités (EIR)** qui sera finalisée en 2010 par :
  - un suivi beaucoup plus précis des générations de liquidants via une représentation plus étoffée de toutes les générations (et non plus une sur deux) autour de 60 ans ;
  - une information plus homogène en provenance des différents régimes. On distinguera ainsi mieux périodes cotisées et périodes validées par exemple au titre de l'assurance chômage.

Il souhaite que le SSP poursuive ses efforts pour améliorer encore la connaissance des parcours des cotisants dans toutes leurs diversités en s'intéressant en particulier à la période de transition entre l'emploi et la retraite.

Le Conseil encourage également le SSP à entreprendre les travaux sur les différentiels de mortalité et de morbidité liés à l'activité professionnelle.

2. Le Conseil suivra avec une attention particulière la préparation du règlement européen sur les **enquêtes sur la santé** dont la collecte est prévue en 2014. Dans cette perspective, il souhaite que soient tirés tous les enseignements de la fusion des enquêtes Handicap et Santé réalisées en 2008-2009 et qu'une réflexion soit menée sur l'articulation de la future enquête européenne sur la santé avec les autres enquêtes existantes en France sur les mêmes thématiques.
3. Le Conseil soutient le développement par la Drees d'un pôle d'expertise des **données administratives pour améliorer la connaissance de l'emploi et des revenus d'activité dans les secteurs sanitaire, médico-social et social**, adossé au système SIERA de l'Insee et réduire autant que possible la charge d'enquêtes auprès des établissements. Le Cnis souhaite que les données administratives ainsi produites soient accessibles pour les chercheurs pour une utilisation à des fins statistiques dans le respect des règles du secret.
4. Le Conseil apporte son soutien aux **opérations de géoréférencement des bases de données administratives**, en particulier les fichiers d'élèves et d'établissements. Il sera ainsi possible de répondre à la demande de statistiques locales et d'indicateurs territoriaux sur les établissements d'enseignement ou les élèves en zone urbaine sensible par exemple.
5. Le Conseil exprime de nouveau l'importance qu'il accorde à la **constitution d'un système d'information permettant de suivre les parcours scolaires des élèves et étudiants**. Il réaffirme le besoin d'analyser ces parcours et leur diversité. A cet égard, il appuie la DEPP dans ses efforts d'explicitation des finalités de l'identifiant unique élève et celles des informations sociales contenues dans les bases de données qu'elle utilise.
6. Le Conseil a enregistré la **reconnaissance de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MSER)** comme service statistique ministériel après avis de l'Autorité de la statistique publique. Il suivra avec intérêt son programme de travail.
7. Le Conseil se félicite de la démarche conjointe engagée par le MESR et les établissements d'enseignement supérieur en vue de **mesurer l'insertion professionnelle des diplômés** ; il suivra attentivement la première collecte d'information, engagée fin 2009 auprès des diplômés de Master, Licence Professionnelle et Diplôme Universitaire de Technologie et son élargissement progressif, année après année, à l'ensemble des diplômés.

## SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

---

1. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des différents indicateurs de la Banque de France permettant de suivre l'évolution de la **situation financière des PME**. Il soutient le **projet d'enquête européenne sur l'accès de ces entreprises au financement** qui devrait permettre d'affiner et de compléter l'information disponible dans ce domaine.
2. Le Conseil a pris connaissance du bilan de la mise en place du **dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances et les mutuelles** par la Banque de France. Il soutient les efforts qui sont entrepris pour développer l'information statistique et les analyses pour améliorer la connaissance de ce secteur. Il demande qu'un plan de diffusion des informations disponibles soit présenté lors d'une prochaine réunion.
3. Le Cnis demande à ce que le Service statistique public (SSP) et la Banque de France présentent régulièrement **les principes internationaux de comptabilité nationale et leur évolution**.
4. Le Conseil a pris bonne note du mandat du groupe de travail **sur le micro crédit**. Il approuve ses objectifs : élaborer une définition claire et opérationnelle du micro crédit et préciser les informations à construire par le SSP et la Banque de France pour en suivre le développement et améliorer la connaissance des micro-entreprises et notamment des auto entrepreneurs. Il souhaite qu'une réflexion soit menée pour préciser dans quelles conditions le SSP peut améliorer l'observation du secteur informel.

Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe de travail présidé par G. de Margerie sur les « **groupes financiers** ». Il approuve les préconisations du rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il souhaite à cet égard que soit explicité chaque année **l'écart entre la mesure de la valeur ajoutée des services financiers qui ressort des comptes nationaux et celle du produit net bancaire** qui ressort des comptes de la profession. Il note que les données produites par la statistique publique sont de qualité pour l'élaboration des statistiques agrégées mais ne permettent pas d'approfondir l'analyse en sous-secteurs d'activité ou en « métiers » lorsqu'il s'agit de descendre à un niveau fin qui est celui qui répondrait davantage aux attentes des professionnels. Il souhaite qu'un groupe de travail *ad hoc* associant Banque de France, Autorité de contrôle prudentiel, Insee ainsi que des représentants des associations professionnelles définisse les grandes familles de métiers pertinentes et examine la possibilité d'établir des statistiques à ce niveau, en particulier pour les banques. Il souhaite que ces travaux puissent être pris en compte dans les orientations européennes en matière de collecte d'informations et de constitutions de bases de données et notamment celles qui résulteront de la création de l'European Systemic Risk Board (ESRB).

5. Le Conseil salue les travaux du groupe de travail qui ont mis en lumière, pour la première fois de manière chiffrée **les écarts très importants entre la vision des comptes nationaux centrée sur la valeur ajoutée du secteur financier et celle du "produit net bancaire" tel que défini par la comptabilité bancaire**. Il demande qu'un suivi des écarts entre les différentes mesures de l'activité bancaire soit réalisé régulièrement et fasse l'objet d'une publication en marge de la diffusion des comptes nationaux. Il demande que la question de la mesure de l'activité bancaire soit posée au niveau international.
6. Le Cnis soutient la démarche de la Banque de France visant à **définir les conditions pratiques de mise à disposition des organismes de recherche de statistiques individuelles anonymisées relatives aux institutions financières**. Cette mise à disposition devra naturellement respecter la réglementation communautaire concernant la collecte d'informations par le SEBC.
7. Afin **d'améliorer l'information concernant le système financier**, le Cnis recommande la publication de statistiques si possible trimestrielles sur le niveau et la dispersion des risques bancaires dans un cadre européen coordonné. Ces statistiques devraient notamment comprendre des mesures des différents types de risques, tels que définis par la réglementation en vigueur sur les fonds propres, ainsi que des indicateurs concernant la liquidité des établissements de crédit.

## TERRITOIRES

---

1. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe présidé par Francis Cuillier sur les « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des personnes et des activités sur le territoire ». Il approuve les préconisations du rapport dont il suivra attentivement la mise en œuvre. Il encourage particulièrement :

- La mise en place **d'indicateurs structurels localisés sur l'immobilier et le foncier.**
- L'organisation d'un dispositif simplifié et normalisé **de production et de mise à disposition de données infracommunales.** Il soutient les travaux de l'Insee pour mettre à disposition, dans le respect des règles du secret, des données « au carreau » qui pourront être **agrégées par les utilisateurs en fonction de leurs besoins d'études.**

Le conseil souhaite que ces deux points soient initiés rapidement par des études de faisabilité, basées sur des expérimentations associant des utilisateurs.

2. Le Conseil insiste sur l'importance de la **production régulière d'indicateurs de la statistique publique sur les formes d'urbanisation et l'occupation du sol, la mobilité des personnes et l'accessibilité aux services et aux équipements.** Il souhaite que cette question fasse l'objet d'un suivi lors d'une prochaine réunion de la commission en lien avec la mise en place et le suivi des mesures prises suite au Grenelle de l'environnement.

3. Le Conseil approuve les préconisations du groupe de travail « Cuillier » relatives à l'actualisation **des principaux zonages d'études.** Il souligne l'intérêt de disposer dès 2010 des premières actualisations. Il prend acte de la programmation par l'Insee en liaison notamment avec la Diact et l'Inra

- de travaux pour la mise à disposition de nouvelles « unités urbaines » pour mi-2010, puis des aires urbaines et des espaces ruraux pour la fin 2010, avant d'entreprendre celle des « bassins de vie ».
- de la constitution par la Dares, d'un groupe de travail inter administratif chargé de présenter au printemps 2010 aux ministres concernés un bilan de l'usage des zones d'emploi et des simulations d'un zonage actualisé sur la base du dernier recensement. Le Cnis a noté que les modalités de l'actualisation des zones d'emploi seront mises en place par la Dares après concertation avec les Préfets de régions si possible en 2010.

4. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport et des propositions du groupe de travail **"indicateurs sociaux départementaux"**. Il encourage la production et la diffusion régulière d'indicateurs départementaux portant sur le champ des politiques sociales décentralisées et leur contexte.

Il se félicite que ces indicateurs soient définis en commun par les échelons centraux et départementaux, services de l'État, collectivités locales et organismes producteurs d'information dans le champ des politiques sociales.

Il approuve la constitution en 2010 d'un **groupe interinstitutionnel composé de représentants du service statistique public, des organismes nationaux producteurs et de conseils généraux volontaires.** Il sera chargé, de calculer, analyser et diffuser un premier ensemble d'indicateurs validés au niveau national ainsi qu'au niveau local, dans le cadre d'expérimentations avec des départements volontaires. Ce groupe présentera ses travaux au Cnis à la fin de l'année 2010.

5. Le Cnis renouvelle son souhait que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé en 2008 par Yvon Ollivier sur la « **mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale** » au moment où la Commission européenne réaffirme sa demande de données comparables entre régions de l'Union. Il demande en particulier que les contacts soient repris avec la DGFIP pour examiner les solutions à apporter aux difficultés rencontrées.

6. Le Conseil apprécie la mise à disposition **des résultats statistiques du recensement de population dans les périmètres des groupements de communes** (EPCI à fiscalité propre : communautés de communes, d'agglomération, communautés urbaines). Il souhaite que les principales données actuellement proposées au niveau départemental sur l'emploi, le chômage, les revenus, etc... soient aussi disponibles dans les plus grands EPCI.
  
7. Le Conseil demande qu'un dispositif de **suivi des trajectoires d'insertion-chômage-emploi** soit mis en place au niveau des territoires.



# PROGRAMMES 2010 EXAMINÉS PAR LES COMMISSIONS DU CNIS AU COURS DE L'ANNEE 2009

## RÉPARTITION PAR COMMISSION

### DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- Délégation interministérielle à la ville
- Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
- Institut national d'études démographiques (Ined)
- Ministère de la culture et de la communication
  - Département des études, de la prospective et des statistiques
- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)
  - Service de l'observation et des statistiques
- Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
  - Département des statistiques, des études et de la documentation
- Haut commissaire à la jeunesse
  - Direction de la jeunesse, de la formation populaire et de la vie associative

### EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

- Centre d'études de l'emploi (CEE)
- Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)
  - Département entrées dans la vie active
- Centre national de la fonction publique territoriale
  - Observatoire de l'emploi territorial
- Insee – Département Emploi et revenus d'activité
- Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
- Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
  - DARES
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État
  - DGAFP
- Pôle Emploi

### ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

- Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
  - Insee – Direction des statistiques d'entreprises
  - Insee – Pôle statistiques industrielles
  - Insee – Direction des études et synthèses économiques
  - Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services
- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)
  - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
- Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
  - Service de la statistique et de la prospective
  - Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA
- Mutualité sociale agricole (MSA)
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
  - Direction générale pour la recherche et l'innovation
- Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique
  - Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI
- Banque de France
  - Direction des entreprises

### ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)
  - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
  - Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA
- Mutualité sociale agricole (MSA)

### SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

- Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
- Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM-TS)
  - Direction de la stratégie, des études et des statistiques
  - Direction des risques professionnels
- Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
- Institut national des hautes études de sécurité
  - Observatoire national de la délinquance (OND)
- Institut de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
- Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)
- Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
- Ministère de l'éducation nationale
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
  - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
- Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
  - Direction centrale de la police judiciaire
- Ministère de la justice et des libertés
  - Sous-direction de la statistique et des études

### SYSTÈMES FINANCIERS ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

- Banque de France
- Autorité de contrôles des assurances et des mutuelles (ACAM)
- Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
  - Insee – Direction des études et des synthèses économiques

### TERRITOIRES

- Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités locales
  - Direction générale des collectivités locales (DGCL)
- Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
  - Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État
  - Direction générale de la comptabilité publique



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNIS  
du 28 janvier 2010

## **SCRUTIN**

---

LE PROJET D'AVIS PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
A ÉTÉ AMENDÉ EN SÉANCE

**LE PRÉSENT AVIS CONCERNANT LE PROGRAMME STATISTIQUE 2010  
A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**